

Médréac



Lotissement communal
Le Champ Jonaie



Mairie de Médréac

Place de la Mairie

Tél. 02 99 07 23 20

Fax 02 99 07 26 49

mairie.de.medreac@wanadoo.fr

www.cmontauban-de-bretagne.fr/medreac



Bulletin municipal - Été 2014

L'équipe municipale



Jean-Claude OMNES
Maire



Patricia DAUGAN
1^{er} adjoint



David BOUGEARD
2^e adjoint



Magali ORINEL
3^e adjoint



Hervé TOSTIVINT
4^e adjoint



Christophe ALLEE
Conseiller délégué



Joëlle BRINDEJONC
Conseillère municipale



Serge COLLET
Conseiller municipal



Chantal CRESPEL
Conseillère municipale



Fabienne DEMAY
Conseillère municipale



Xavier DUGENETAIS
Conseiller municipal



Pierrick GILLET
Conseiller municipal



René GOURGA
Conseiller municipal



Linda GUENROC
Conseillère municipale



Sonia LE QUERNEC
Conseillère municipale



Vanessa LECORGUILLE
Conseillère municipale



Monique MACE
Conseillère municipale



Philippe MAUPASTE
Conseiller municipal



Elie SALMON
Conseiller municipal

LE MOT DU MAIRE

Médréaciennes, Médréaciens,

Vous avez été appelés ce printemps à vous exprimer par le vote pour la mise en place du conseil municipal, lequel m'a élu maire.

Vous avez adhéré en majorité à la liste que je conduisais et au projet que je portais.

Si mes remerciements vont vers toutes celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance lors de ce scrutin, je mesure pleinement l'importance des choix faits par tous les autres. C'est pourquoi, je veux vous témoigner à toutes et à tous ma reconnaissance et mon dévouement.

Soyez assurés que je m'efforcerai, autant que faire se peut, avec l'aide des adjoints et des conseillers municipaux, de ne pas vous décevoir et d'apporter à chacun d'entre vous le meilleur de ce qu'il peut attendre d'une municipalité.

Pour cela, je suis entouré d'une équipe motivée, déterminée, qui n'a pas attendu pour se mettre au travail. Ainsi, outre la prise en main des travaux en cours, d'importants dossiers tels les rythmes scolaires ont été traités et sont sur le point d'être finalisés.

D'autres nous attendent, qui permettront à Médréac de continuer à avancer, pour que l'effort d'aujourd'hui soit le gage d'un lendemain serein.

Bon été à toutes et à tous.

Jean-Claude OMNES, Maire

Ce bulletin municipal a été imprimé sur un papier recyclé.

*Il a été élaboré par la commission Communication composée de :
Patricia Daugan, Linda Guenroc, Xavier Dugenetais, Christophe Allée.*

Cette commission reste à votre écoute pour la diffusion d'une information sur le médréact ou sur le bulletin municipal du mois de décembre, en partie consacré à la vie de nos associations.

Pour toute info à diffuser, contactez le secrétariat de la mairie, ou mieux, notez l'adresse suivante : medreact@laposte.net

SOMMAIRE

L'équipe municipale	p. 2
Commissions et délégations	p. 4
Vie communale	p. 5
• Horaires Mairie	
• Permanences des élus	
• Autres permanences	
• Recensement	
• Bureau de Poste	
CA 2013 - Budget primitif 2014	p. 6
Budget et fiscalité	p. 7
Urbanisme	p. 8 à 9
• Lotissement « Le Champ Janaie »	
• Résidence des Croix	
• Révision du PLU	
Réalisations et projets	p. 10
• Presbytère	
• Cimetière	
• Assainissement collectif	
• Service public assainissement non collectif	
• Sentier piétonnier	
• Restaurant scolaire	
• Lotissement communal	
Informations générales	p. 11
• État civil	
• Classes 4	
Service jeunesse	p. 12
Accueil loisirs	p. 13
École publique	p. 14 à 15
École privée Saint-Joseph	p. 16 à 17
Rythmes scolaires	p. 18
Médiathèque	p. 19
Quotidien	p. 20 à 21
• Fleurissement	
• Marché du Pays à la Gare	
• Téléthon	
• Forum des associations	
• Déchets verts	
• Centenaire de la déclaration de la 1 ^{re} guerre mondiale	
Proximité	p. 22
• Communauté de Communes	
• École de musique	
• Déchetterie	
Environnement	p. 23 à 24
Patrimoine	p. 25
Hier	p. 26
L'équipe communale	p. 27

Aucune photo
insérée dans
ce bulletin
n'est libre
de droit.

COMMISSIONS COMMUNALES

Les membres nommés par le Conseil Municipal sont :

Commission d'appel d'offre

Titulaires :

- M. Hervé TOSTIVINT
- M. Serge COLLET
- M. Philippe MAUPASTE

Suppléants :

- M. Pierrick GILLET
- M. Elie SALMON
- Mme Sonia LE QUERNEC

Commission finances

- Mme Patricia DAUGAN
- M. Serge COLLET
- M. Christophe ALLÉE
- Mme Vanessa LECORGUILLÉ
- M. Xavier DUGENETAIS
- Mme Sonia LE QUERNEC

Commission Bâtiments communaux

- M. David BOUGEARD
- M. Hervé TOSTIVINT
- Mme Magali ORINEL
- M. Elie SALMON
- Mme Linda GUENROC

Commission Voirie communale et rurale, sécurité routière

- M. Hervé TOSTIVINT
- M. Philippe MAUPASTE
- M. Pierrick GILLET
- Mme Magali ORINEL
- Mme Sonia LE QUERNEC

Commission Eau et environnement

- M. Xavier DUGENETAIS
- M. Christophe ALLÉE
- M. Philippe MAUPASTE
- Mme Magali ORINEL

Commission PLU, urbanisme

- M. Hervé TOSTIVINT
- M. Serge COLLET
- Mme Monique MACÉ
- M. Elie SALMON
- M. David BOUGEARD

Commission Loisirs, culture, bibliothèque

- Mme Magali ORINEL
- Mme Fabienne DEMAY
- Mme Sonia LE QUERNEC
- Mme Vanessa LECORGUILLÉ

Commission Communication

- Mme Patricia DAUGAN
- M. Christophe ALLÉE
- Mme Linda GUENROC
- M. Xavier DUGENETAIS

Commission Sport

- M. David BOUGEARD
- M. Christophe ALLÉE
- Mme Patricia DAUGAN
- Mme Linda GUENROC

Commission Fleurissement

- Mme Fabienne DEMAY
- Mme Patricia DAUGAN
- Mme Magali ORINEL
- M. Pierrick GILLET
- M. Hervé TOSTIVINT

Commission Enseignement primaire

- M. David BOUGEARD
- M. Xavier DUGENETAIS
- Mme Vanessa LECORGUILLÉ
- Mme Magali ORINEL

Commission Restaurant scolaire

- Mme Magali ORINEL
- M. David BOUGEARD
- Mme Fabienne DEMAY
- M. Philippe MAUPASTE

Commission Personnel communal

- Mme Patricia DAUGAN
- Mme Magali ORINEL
- Mme Monique MACÉ
- Mme Vanessa LECORGUILLÉ

DÉLÉGATIONS

Les délégués nommés par le Conseil Municipal sont :

SMICTOM Centre Ouest d'Ille et Vilaine

- M. Jean-Claude OMNÈS
- M. Christophe ALLÉE

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Montauban de Bretagne - St Méen le Grand (SIAEP)

- M. René GOURGA
- M. Christophe ALLÉE

Syndicat Intercommunal d'équipement scolaire du second cycle du second degré du secteur de Montfort (SIVU)

- Mme Patricia DAUGAN
- Mme Magali ORINEL

Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique du Pays de Montauban de Bretagne

- M. Christophe ALLÉE (titulaire)
- Mme Martine LERUSTE (titulaire)
- Mme Magali ORINEL (suppléant)

Délégués au Conseil d'école publique

- M. Philippe MAUPASTE
- Mme Patricia DAUGAN

Représentant de la commune à l'école privée

- M. David BOUGEARD

Délégués pour siéger au CCAS

- Mme Patricia DAUGAN
- Mme Fabienne DEMAY
- Mme Monique MACÉ
- M. Philippe MAUPASTE

Désignation d'un représentant au Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE)

- M. Jean-Claude OMNÈS

Délégués aux pompiers et sécurité des bâtiments

- M. David BOUGEARD
- M. Hervé TOSTIVINT

Délégué à la chambre d'agriculture

- Mme Chantal CRESPEL

Délégué à la chambre des métiers

- Mme Joëlle BRINDEJONC

Délégué à la chambre de commerce

- Mme Monique MACÉ

Délégué à la défense

- M. David BOUGEARD

Délégués à l'Office Cantonal des Sports

- Mme Magali ORINEL (titulaire)
- Mme Linda GUENROC (suppléant)

Délégués à la Commission départementale d'Équipement Commercial (CDEC)

- M. Jean-Claude OMNÈS
- Mme Monique MACÉ

Délégué au comité des œuvres sociales (COS)

- Mme Patricia DAUGAN

HORAIRES MAIRIE

LUNDI	9h à 12h	15h à 17h
MARDI	9h à 12h	fermée l'après-midi
MERCREDI	9h à 12h	15h à 17h
JEUDI	9h à 12h	15h à 17h
VENDREDI	9h à 12h	fermée l'après-midi
SAMEDI	9h à 11h30	

Fermeture d'été

la mairie sera fermée
les samedis 12, 19, 26 juillet et les 2, 9, 16, 23 août 2014

Un ascenseur, situé sur le côté rue de Dinan, est disponible pour toute personne à mobilité réduite pendant les heures d'ouverture.

La vente des tickets de restauration scolaire se fait les mercredis, jeudis et samedis matin.



PERMANENCE DES ÉLUS

Maire :

M. OMNES Jean-Claude : mercredi 9h - 11h
ou sur Rendez-vous auprès de la mairie.

Adjoints :

Mme DAUGAN Patricia : le samedi matin, 9h - 10h
M. BOUGEARD David : le lundi matin, 9h - 10h
Mme ORINEL Magali : le samedi matin, 10h - 11h
M. TOSTIVINT Hervé : le mercredi matin, 9h - 10h

Conseiller général :

Mme DAUGAN Marie :
le 1^{er} jeudi de chaque mois, 14h - 15h

LE RECENSEMENT À 16 ANS, C'EST OBLIGATOIRE

**Démarche civique essentielle,
le recensement obligatoire est la deuxième
étape dans le « parcours de citoyenneté »**

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat), leur remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial pour eux de conserver précieusement : en effet, cette attestation qui leur sera réclamée s'ils veulent s'inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront leur inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

PERMANENCES EN MAIRIE

Assistante Sociale :

Mme GENOUEL - le 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois
A partir de 9h30 (uniquement sur rendez-vous pris auprès du CDAS 02 99 09 15 53)

Conseils aux personnes âgées

Mme LE FLOHIC - le 2^e mardi de chaque mois
De 10h30 à 12h00 sur rendez-vous auprès du CDAS à MONTFORT au 02 99 09 15 53

RIPAME

1^{er} jeudi de chaque mois de 14h à 17h

Conciliateur de justice

Un conciliateur de justice propose gratuitement ses services le 1^{er} jeudi de chaque mois de 14 h à 17 h 30
à la mairie de Montauban de Bretagne.
Prendre RDV au 02 99 06 42 55.

BUREAU DE POSTE

Bureau de poste de Médréac
Rue de la Libération

Horaires d'ouvertures :

Du mardi au vendredi :
9h00 à 12h00

*Heure de levée
de courrier :* 15h30



Compte administratif 2013 - Budget primitif 2014

Fin avril, le budget a été approuvé par le conseil municipal, dépenses et recettes en équilibre, dans le respect d'un des grands principes budgétaires.

Pour cette édition 2014, on notera la prise en compte de nouvelles dépenses à venir liées à la réforme des rythmes scolaires, qui sera mise en place dès le mois de septembre prochain pour l'école publique. Quand aux recettes de fonctionnement, en excluant l'excédent 2013 reporté, les dotations et subventions publiques de l'Etat sont en légère diminution. Les niveaux d'imposition sur la commune restent inchangés.

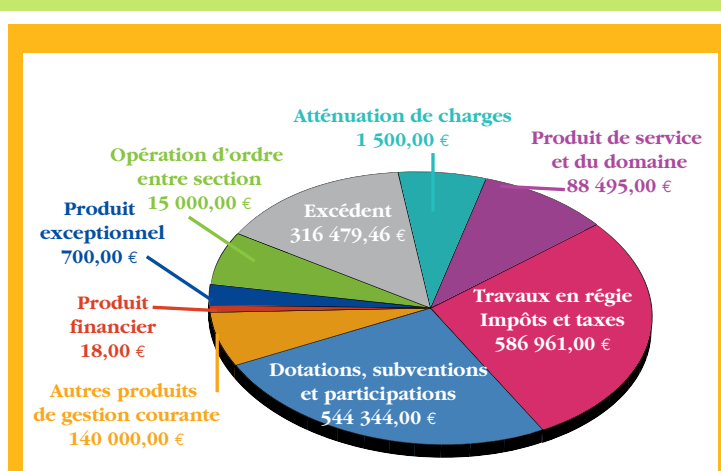
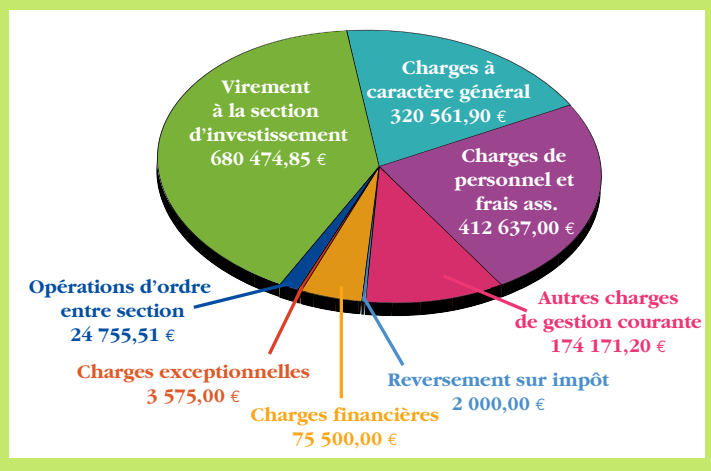
Côté investissements, les dépenses se répartissent sur différents projets et travaux : voirie, aménagement centre bourg, restaurant scolaire, mur d'enceinte du cimetière, orgue). Les modes d'équilibre budgétaire sont les transferts de la section fonctionnement, les subventions, les fonds de compensation de la TVA, des opérations d'ordre et un emprunt pour solde.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 693 497,46 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

COMPTE INTITULE	CA2013	BP2014
O11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	269 580,12 €	320 561,90 €
O12 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS.	368 957,17 €	412 637,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	155 041,85 €	174 171,20 €
O14 Reversement sur impôt	1 443,00 €	2 000,00 €
66 Charges financières	81 982,77 €	75 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 912,92€	3 575,00 €
O42 Opérations d'ordre entre section	94 831,40 €	24 577,51 €
O23 Virement à la section d'investissement	680 474,85 €	
TOTAL	973 749,23 €	1 693 497,46 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

COMPTE INTITULE	CA2013	BP2014
O13 Atténuat° de charges - Sect° de fonct.	2 844,53 €	1 500,00 €
70 Produits des services et du domaine	99 143,07 €	88 495,00 €
72 Travaux en régie		
73 Impôts et taxes	634 868,76 €	586 961,00 €
74 Dotations, subventions et participations	598 150,72 €	544 344,00 €
75 Autres produits de gestion courante	148 072,06 €	140 000,00 €
76 Produits financiers	8,44 €	18,00 €
77 Produits exceptionnelles	78 045,16 €	700,00 €
O42 Opérations d'ordre entre section	13 424,40 €	15 000,00 €
002 Excédent anté. reporté - Sect° de fonct.	17 661,55 €	316 479,46 €
TOTAL	1 592 228,69 €	1 693 497,46 €
	1 574 567,14 €	1 377 018,00 €
Résultat de clôture:	618 479,46 €	0,00 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT

1 306 596,55 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

COMPTE INTITULÉ	CA2013	BP2014
16 Remboursement emprunts et dettes	284 485,40 €	315 400,00 €
18 Affectations		
20 Immobilisations incorporelles	40 426,68 €	134 200,00 €
21 Immobilisations corporelles	64 427,61 €	143 300,00 €
23 Immobilisations en cours	399 284,27 €	547 970,00 €
27 Autres immobilisations financières	172 270,40 €	0,00 €
27638 Avance Budgets annexes lotissement	172 270,40 €	
040 Plus/moins values sur cessions d'immobilisations	16 067,79 €	15 000,00 €
041	6 400,19 €	12 500,00 €
001 déficit antérieur reporté - Sect° invest.	336 996,42 €	138 226,55 €
Total	1 320 358,76 €	1 306 596,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

COMPTE INTITULÉ	CA 2013	BP2014
10 Dotations, fonds divers, réserves	842 024,63 €	355 000,00 €
10222 F.C.T.V.A.	175 547,00 €	50 000,00 €
10223 TLE	5 773,75 €	2 000,00 €
10226 Taxe d'aménagement	703,88 €	1 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capit.	660 000,00 €	302 000,00 €
13 Subventions d'investissement	123 627,99 €	53 577,52 €
16 Emprunts et dettes	170 282,35 €	182 966,67 €
021 Virement de la section de fonctionnement (DM)		680 474,85
040 Opérations d'ordre entre section	94 831,40 €	24 577,51 €
041	5 142,00 €	10 000,00 €
Total	1 240 244,00 €	1 306 596,55 €
Résultat de clôture:	-80 114,76 €	0,00 €

En parallèle, le budget de fonctionnement du SPANC (en dépenses et recettes) s'élève à 15551,73 €.

Celui du CCAS se distingue avec 21 435,00 € en dépenses et 39 296,00 € en recettes. L'assainissement représente un budget significatif de 572 949,59 €. Enfin, un budget spécifique d'environ 818 632,00 € pour le lotissement « Le Champ Janaie » a été logiquement ouvert pour une réalisation que la commune financera au travers d'un emprunt, dans l'attente de la vente des lots.

TAUX D'IMPOSITION 2014

Taxe d'habitation :
14,43 % (inchangés)

Taxe foncière bâti :
17,15 % (inchangés)

Taxe foncière non bâti :
46,10 % (inchangés)

RESTAURANT SCOLAIRE

Une hausse nécessaire

La commission « Restaurant scolaire » s'est réunie pour faire un bilan des repas servis au cours de l'année qui vient de se terminer.

Les dépenses au restaurant scolaire liées s'élèvent à 108 045,06 € partagées entre trois grands postes :

- Frais de Fonctionnement (eau, gaz, électricité, etc.) :
12 685 € - 12 %
- Achats de denrées alimentaires : 33 186 € - 31 %
- Frais fixes (Salaires agents du restaurant, accompagnateurs)
62 172 € - 57 %

Les recettes se chiffrent à 66 890 €.

Le résultat est donc de - 41 154 €.

Ce déficit, qui augmente chaque année, est supporté par la commune, laquelle, pour rappel, prend à sa charge environ 40 % du coût réel de chaque repas.

Durant cette année scolaire, 18 934 repas ont été servis, avec un prix de revient par repas estimé à 5,71 €, contre 5,15 € l'année précédente. Cette différence s'explique principalement par la nette augmentation du coût des denrées

alimentaires, mais aussi par l'ouverture en cours d'année d'un nouveau poste de surveillance au restaurant scolaire, poste fortement sollicité, à juste titre, par les représentants des parents d'élèves. Cette création doit permettre aux enfants d'être mieux encadrés durant cette pause méridienne et de leur faire passer ce moment convivial dans le calme, la bonne humeur et, surtout, dans le respect des règles de bonne conduite. En ce sens, cette tâche se révèle effectivement d'une nécessité absolue.

Ce nouvel aménagement s'ajoute aux dépenses liées aux rythmes scolaires qui pèsent très lourdement sur le budget de la commune. En conséquence, une augmentation du coût du ticket de restauration s'est révélée nécessaire. Le conseil municipal, lors de la réunion du 07 juillet dernier, a délibéré sur le sujet. Il a décidé de porter le prix du ticket à 3,75 €, contre 3,50 € jusqu'à présent, et ce pour tout nouvel achat.

Soucieux d'offrir le meilleur repas aux enfants, le restaurant scolaire pourra ainsi continuer à proposer des produits de qualité autour d'un réseau de producteurs et partenaires locaux.

LOTISSEMENT COMMUNAL « LE CHAMP JANAIE »

Le nouveau lotissement communal du champ Janaie se compose de 30 lots, (de 232 à 534 m²).

Le prix au m² est de 75 € TTC, soit des terrains disponibles à partir de 17400 €

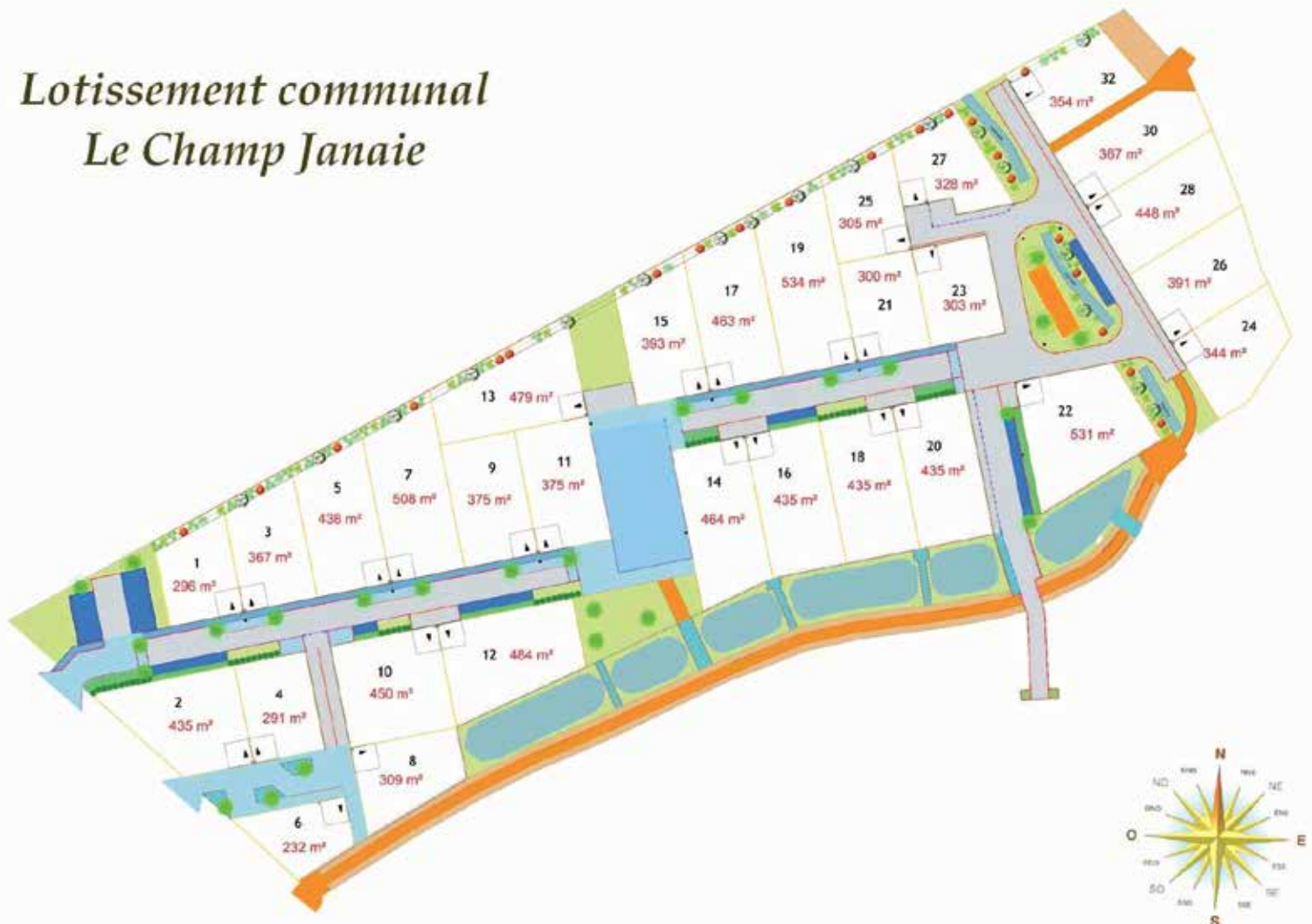
A l'issue du projet d'étude réalisé par le cabinet Abeil, maître d'œuvre, les travaux ont débuté en ce début du mois de juillet. Les entreprises retenues pour ces travaux de viabilisation et aménagement sont :

- Lot 1 : Terrassement et voirie : LEMEE TP
- Lot 2 : Assainissement EU-EP : LEMEE TP
- Lot 3 : Eau potable et télécommunications : SADER
- Lot 4 : Aménagement paysager : LAMBERT PAYSAGES
- Lot 5 : Contrôle réseau : A3SN

Ces aménagements devraient être terminés pour la fin du mois de novembre et les constructions possibles dès janvier 2015. Le coût des travaux s'élève à 817 000 €.

Pour toutes les informations liées aux permis de construire ou toutes autres questions, la mairie se tient à votre disposition.

Lotissement communal Le Champ Janaie



DE LA RÉSIDENCE DES CROIX À L'ORÉE DU VAL ...

Le projet de la Résidence des Croix initié en 2010 par Aiguillon Construction en lien avec les habitants et la commune de Médréac connaît aujourd'hui une étape importante : le démarrage du chantier de reconstruction. D'ici juin 2015, 10 maisons seront reconstruites.

Depuis début 2012, le site a connu beaucoup de changement. Tout d'abord les travaux d'aménagement ont permis de rénover l'Allée des Lilas, qui traverse la résidence dans sa partie sud, et de mettre en place les réseaux séparatifs comme dans le reste de la commune. Les parcelles entourant les maisons ont également été redessinées.

L'année 2013 a permis la démolition du bâtiment collectif et le démarrage des travaux de réhabilitation des maisons. Grâce à des entretiens menés en amont, les locataires qui le souhaitaient n'ont pas eu à subir les travaux dans leur logement et ont été relogés dans un logement déjà réhabilité.

De plus, le début de l'année 2014 a vu la démolition de 3 maisons laissant ainsi libre le terrain pour les nouvelles constructions. Le chantier qui démarre concerne non seulement la construction des maisons mais aussi la réfection de l'Allée des Violettes, des réseaux divers et l'aménagement des espaces verts.

Au total, 6 logements type 3 de plain-pied, 4 grands logements en duplex (2 type 4 et 2 type 5) seront proposés à la location dès le 2ème trim 2015. Conforme à la réglementation thermique 2012, ces logements seront économes en énergie.

Les maisons existantes rénovées en 2013 sont disponibles à la vente lorsqu'elles sont vacantes. Leur prix maîtrisé a déjà permis à quatre acheteurs de se porter acquéreurs. Aujourd'hui, 3 logements sont encore disponibles à la vente.

A l'issue du projet, la résidence des Croix sera rebaptisée l'Orée du Val. C'est une nouvelle page de l'histoire de la résidence qui s'écrira.

Aiguillon tient à remercier les locataires de la résidence, la commune de Médréac, les maîtrises d'œuvre et les entreprises impliquées.

RÉVISION DU PLU

(Plan Local d'Urbanisme)

Lors de la réunion du 14 avril 2014, le conseil municipal a décidé de prescrire la modification du règlement du PLU afin d'assouplir certaines règles contraignantes de ce règlement.

La procédure utilisée est la modification, conformément à l'article L123-13-1 du code de l'urbanisme. La concertation se déroulera pendant toute la durée de la modification du PLU.

Une enquête publique aura lieu en septembre 2014, nous invitons les administrés à prendre connaissance de ce dossier mis à disposition en mairie durant l'enquête, afin d'y apporter les observations éventuelles.

Les jours et heures de permanence du commissaire enquêteur vous seront communiqués par voie de presse.



PRESBYTÈRE

Les aménagements extérieurs sont en cours d'achèvement.

La restauration du muret en granit est terminée. Reste la pose de l'ancien portail.

L'aménagement du jardin a été réalisé par l'entreprise ASPO pour la partie maçonnerie, le jardin, de style contemporain, réalisé par l'entreprise « Les Jardins d'Hortense » mêle allées de sable compacté et espaces plantations, délimitées par bordures en aluminium thermolaqué. Il a été prévu également une petite infrastructure électrique en vue d'un éclairage futur.

Le montant total des travaux s'élève à 47 242.20 € HT.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et usées dans le bourg, débutée en juin 2013, a connu des retards, mais est maintenant terminée. De fait, les routes et rues du bourg ont retrouvé un revêtement plus honorable et le roquet a retrouvé ses pavés. Une deuxième phase va désormais être entamée avec les raccordements privés. Les foyers concernés par l'assainissement collectif recevront en ce sens un courrier leur indiquant la possibilité de se raccorder sur le réseau réhabilité. Sera joint à ce courrier un règlement d'assainissement fixant les prescriptions techniques à respecter et éventuellement un plan de détail avec indication des travaux à réaliser.



SENTIER PIÉTONNIER

Un sentier piétonnier reliant les écoles au complexe sportif et culturel est en projet. En passant par les abords du terrain de football, il permettra un accès direct, rapide et sécurisé entre entités scolaires et structures extra scolaires.

RESTAURANT SCOLAIRE

Une extension du restaurant scolaire est en projet, les travaux devraient débuter avant la fin de l'année. La consultation des entreprises est en cours de préparation.

CIMETIÈRE

Le mur d'enceinte a été restauré par la société ASPO. La partie côté Est, très dégradée par une sévère porosité de la pierre, et des joints a nécessité une démolition partielle afin d'être reconsolidée et une tranchée a été réalisée sur toute la longueur permettant un meilleur drainage du sol.

Les portillons et le portail principal seront restaurés. Un autre portail sera mis en place au niveau de l'entrée attenante au parking.

Le coût de la réhabilitation des murs d'enceinte du cimetière est de 113 135.80 € HT, subventionnée à hauteur de 39 977.52 €.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Des contrôles périodiques de bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif vont avoir lieu au cours du second semestre 2014. Ils concernent toutes les installations neuves, réhabilitées ou existantes. Ne sont pas tenus de satisfaire à l'obligation de contrôle de bon fonctionnement, les immeubles vacants depuis plus de 2 ans. La fréquence de ces contrôles est fixée par le SPANC à une périodicité égale à 6 ans.

La première visite de contrôle de bon fonctionnement d'une installation donne lieu à l'établissement d'un diagnostic ou d'une vérification de conception et d'exécution, tel que défini dans l'arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exercice de la mission de contrôle et ses annexes, ou dans les conditions fixées par toute réglementation ultérieure.

Ce contrôle, qui s'impose à tout usager, est exercé sur place par des agents habilités, selon les modalités prévues par l'article 7 du règlement du SPANC. Il a pour objet de vérifier que le fonctionnement des ouvrages ne crée pas de risques environnementaux, sanitaires ou de nuisances.

Les foyers concernés par le passage d'un technicien seront avisés par courrier. L'usager doit être présent ou représenté lors de toute intervention du service. Il doit faciliter l'accès de ses installations aux agents du SPANC, en particulier, en dégageant tous les regards de visite du dispositif.

Le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif est consultable sur le site de la commune

<http://medreac.cc-montauban-de-bretagne.fr/>

LOTISSEMENT COMMUNAL

Aménagement d'un lotissement communal de 30 lots. Les travaux de viabilisation ont débutés en juillet, les constructions seront possibles à compter de janvier 2015.

Informations générales

ÉTAT CIVIL (1^{er} semestre)

Naissances

Camille MARIETTE	12/12/2013
5, Lotissement Renaissance	
Fauve DUPIN	06/01/2014
59, La Ville Dros	
Kheiron RISSEL	17/01/2014
6, Tréliboeuf	
Kateline FLEURY	20/01/2014
9, rue des Mégalthes	
Céleste POUTREL	29/01/2014
13, Le Bois Gesbert	
Calie LEMOINE	06/02/2014
9, rue de la Libération	
Izia GOURRIER	22/02/2014
4, La Haute Magnonnais	
Malo MOTTIER	27/02/2014
6, Le Grand Pré	
Liz LEPEIGNEUL	23/04/2014
5, Le Bois Gesbert	

Décès

Nelly LABBE	15/01/2014
6670 Allée des Lilas	
Yvonne COLLET née POIRIER	25/01/2014
Les Grandes Hayes	
Denise PAIN née COLLET	01/02/2014
La Ville es Pierres	
Marcel THEBAULT	08/02/2014
15 Lotissement La Renaissance	
Jean GAUVAIN	13/02/2014
4, Allée des Lilas	
Alain LAFFICHER	06/03/2014
1, rue de Chateaubriand	
Céline COUDRON née PIEDVACHE	25/03/2014
1, rue de Chateaubriand	
Marie-Thérèse MAILLARD née GERNIGON	07/04/2014
1, rue de Chateaubriand	

Anna LEGENDRE née HAMON	13/05/2014
Le Bois Gaultier	
Gianfranco PINNA dit « Jean-François »	23/06/2014
19 rue des Mégalthes	

Mariages

Aucun mariage n'a été célébré dans notre commune durant le premier semestre.



LA CLASSE « 4 »

Le dimanche 20 avril, les « 4 » se sont réunis pour la traditionnelle retrouvaille des classes. Photo en matinée prise par le photographe médéricien Le Guillard, déjeuner préparé par « Les Saveurs Denoual », puis galette-saucisse et l'incontournable bal ont composé le menu de cette journée réussie. Du petit enfant âgé de quelques semaines aux trois personnes désormais nonagénaires, le cru 2014 a encore su réunir un grand nombre de personnes. Bravo aux organisateurs.



© Photographe
Claude Le Guillard

Accueil de loisirs Médréac

SÉJOURS été 2014

POUR TOUS LES SÉJOURS

Les séjours sont agréés DUIS et encadrés par une directrice et un animateur.
Nombre de places : 12

Tarif : 140 € pour le séjour Frisson
25 € pour le mini-séjour Les Aventuriers.

Hébergement en camping, sous tente

Inscriptions dans les maisons des jeunes dès maintenant et jusqu'au mercredi 2 juillet, ou lors des permanences (voir infos pratiques)

SÉJOUR FRISSON

Du 21 au 26 juillet 2014
dans la région de Caen

+ Festyland* - Luge d'été
+ Tyrolienne géante en duo (au village de la Souleuvre)**

* <http://festyland.com> ** www.parcobain.com/tyrolienne

14-17 ans

MINI-SÉJOUR LES AVENTURIERS

Du 16 au 18 juillet 2014
sur le canton de Montauban

La traversée du GR36 de St-Linac à Médréac. Vélo rail/Railie photo.
Grand jeu les aventuriers dans la forêt de Montauban.
Construction de structure en bois, ipx, cabane.

12-17 ans



INFOS PRATIQUES

Modalités d'inscription

POUR LES SORTIES, LES INSCRIPTIONS AURONT LIEU UNIQUEMENT ALEX DATES SUIVANTES à l'accueil de la Communauté de Communes Mairie de la Ville Cotterel.

mercredi 18 juin 16h à 20h
le samedi 28 juin 9h à 12h
le mercredi 2 juillet 16h à 20h

ATTENTION

Le dossier d'inscription est obligatoire apporter le carnet de vaccination. Aucune inscription d'un nouveau par téléphone et par mail.

Tarifs

ADHESION OBLIGATOIRE 1€/AN POUR PARTICIPER À L'ENSEMBLE DES ACTIONS DU SERVICE

TITRES DE PAIEMENT acceptés

- Chèque, numéraire
- Chèques vacances (pas en vente, pas le montant)

• Bon CAF et MSA
Facture sur demande (pour remboursement éventuel auprès de vos comités d'entreprises)

Contacts

FACEBOOK : [animjeunesmontauban](https://www.facebook.com/animjeunesmontauban)
MAIL : jeunesse@smc-montauban.fr

Le service jeunesse de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban se réserve le droit de modifier ou d'annuler le programme d'activités juillet-août 2014.



BUREAU DU SERVICE JEUNESSE
Communauté de communes
Saint-Méen Montauban

Mairie de la Ville Cotterel
46, rue de Saint-Malo - BP 25042
35300 Montauban-de-Bretagne
CONTACT
02 99 06 64 50 - 06 72 47 95 25

Tous les documents sont disponibles dans les maisons et téléchargés sur internet www.smc-montauban.fr rubrique jeunesse.

Tous les VENDREDIS c'est SORTIES

12-17 ans

11 juillet COBAC PARC ET AQUAFUN PARK
Maillet et serviette de bain
9h-18h | 24 places (apporter son pique-nique) 15 €

18 juillet KAYAK DE MER À SAINT-MALO
Teste anti-panique à réaliser dans une piscine obligatoire (apporter des affaires de rechange).
10h-18h | 14 places (apporter son pique-nique) 15 €

25 juillet PISCINE DES GAYEULLES/
ESPACE DES SCIENCES
Apporter maillot et serviette de bain.
9h-18h | 16 places (apporter son pique-nique) 5 €

1^{er} août SPÉCIAL FILLES
JARDINS DE BROCELIANDE
10h30-17h | 16 places (apporter son pique-nique) 4 €

29 août FUTUROSCOPE
(Départ en car à la maison des jeunes de Montauban)
5h25-23h | 24 places (apporter son pique-nique) 20 €

DU LUNDI 7 JUILLET AU VENDREDI 1^{er} AOÛT 2014

MDJ Médréac

14h-18h • 12 places
1 animatrice

ATTENTION : le vendredi, la MDJ est en sortie (voir le programme des sorties)

À NOTER : La MDJ de Médréac est fermée pendant le mois d'août.



MÉDRÉAC

15 bis rue de la Libération (à côté de la salle des fêtes) • 35360 Médréac

Tél. : 02.23.43.02.55 (uniquement pendant les heures d'ouverture)

Dates, nb de places - prix

Transport en bus (1h parking de parking vous sera donné lors de l'inscription)

Transport en minibus (en bus et en car avec un accompagnateur adulte, réservé aux enfants de 10 ans et plus, les enfants sont déposés devant leur domicile)

Avec les vacances surviennent toujours les mêmes questions : comment occuper nos enfants ?

Le Service Jeunesse de la Communauté de communes de Montauban et l'Accueil de Loisirs de Médréac vous livrent un tas d'idées et vous proposent diverses activités.

N'hésitez-pas à consulter leurs sites Internet.

Modalité d'inscriptions :



Inscriptions :

- à la journée avec ou sans repas
- demi-journée avec ou sans repas

Inscription dans la limites des places disponibles
(priorité aux inscriptions via les fiches)

Rappel des horaires :

Garderie :
7h30-9h00 - 17h30-18h30
Journée : 9h00-17h00
½ Journée avec repas :
9h-13h30
½ journée sans repas :
9h-11h45 (matin)
13h30-17h00 (après-midi)

Pour un bon fonctionnement
merci de respecter ses horaires.

Toutes inscriptions ou désinscriptions devra être annulé dans les **24h à l'avance**. Toute absence sauf avec certificat médical **uniquement** sera facturé.

Pour toute inscription remplir un dossier par enfant :

(disponible sur le site ou à l'accueil de loisirs)

- une fiche sanitaire avec photocopie des vaccins
- Autorisation parentale : Droit d'image
- Règlement intérieur
- Adhésion 22 euros : Obligatoire
- Totalité du règlement à donner lors de l'inscription : Facilité de paiement



Tarifs :

Communauté de communes	Journée	½ journée avec repas ou journée sans repas	½ journée sans repas
Quotient des 3 tranches			
QF sup ou égal à 1400	12€	9€	6€
QF de 700 à 1399	11€	8€	5,50€
QF inf ou égal 699	10€	7€	5

Hors Communauté de communes	Journée	½ journée avec repas ou journée sans repas	½ journée sans repas
Quotient des 3 tranches			
QF sup ou égal à 1400	15€	12€	9€
QF de 700 à 1399	14€	11€	8,50€
QF inf ou égal 699	13€	10€	8€

A noter !
Pour toute inscription **uniquement** aux sorties :
Journée 20 euros :
Supplément possible (de 2 à 3 euros pour les sorties)



Accueil de loisirs Medreac
Agrée Jeunesse & Sport



Nouvel été 2014 !



Accueil de loisirs CSF Medreac

15, rue de la libération -35360 Médréac // 02-96-23-43-08-79
csfmedreac@laposte.net // site web: www.csfmedreac.fr

Inscriptions :

Mardi 27 mai & Mercredi 28 mai : 16h30-19h00

Samedi 31 mai : 10h-12h00

Mercredi 4 juin : 16h30-19h00



Les Mini camps !

7-12 ans

Mini camp : « **Multi-activités** » du 21 au 25
Juillet

Hébergement sous tente

Activités équitation , bateau , Kayak , pétanque , foot ...
plus de renseignements demander la plaquette !

7-9 ans

Mini camp : « **En scène Cavalier** » à Héde
Du lundi 28 Juillet au Mercredi 30 Juillet

16 places maxi

Grands jeux , Poney , atelier cirque ...

Hébergement en tente

70 euros : Hébergement | repas | activités

3-6 ans

Petite nuit au centre **Mercredi 16 Juillet et Le
jeudi 21 Août !**

Veillées Contes de Disney

12 places maxi

10 euros par enfant

Une réunion d'information sera organisé avant chaque mini-camp

Au Programme de cet été !



Sorties Plage : Dinard ! Plage du Prieure - Parc breton !

Baignade , jeux sur la plage, et ballade dans le parc
animalier !

Départ 9h30 du centre

-Jeudi 10 juillet

-Jeudi 17 juillet

-Jeudi 14 Août

-Jeudi 21 Août



Prévoir un sac à dos avec maillot de bain , serviette de plage ,
casquette et crème solaire (Merci de noter le nom de votre
enfant sur la crème!)



Sortie à Dinan : « Rencarts sous les remparts »

Spectacle de cirque ! Et jeux au jardin des petits
diabes !

Départ 10h du centre :

-Mercredi 6 Août

Tous les :

Mardis : Matinée
éclatée

Vendredis : Grand
jeux !



Sortie en forêt : Forêt de Montauban

Départ 10h du centre

-Mardi 22 Juillet & Mardi 26 Août

Activités manuelles
et jeux en fonction
des thèmes !

Les sorties peuvent être annulés en fonction de l'effectif , et de la météo .



Cette année, l'école publique a compté 170 élèves de la Toute Petite Section au CM2. L'année a été ponctuée par de nombreux projets et sorties :

Animation sur les dangers domestiques pour les élèves de la Moyenne Section au CE1



Sortie à La maison de La Rance

Les CE1 et les CE2 ont visité le Moulin du Prat avec des animateurs de la Maison de la Rance de Dinan.



Animation Bande Dessinée

Les CE2, CM1 et CM2 ont été accueillis à la médiathèque par un auteur de bande dessinée nommé Pépito.

Piscine

Comme chaque année, deux classes de l'école (cette année les CP/CE1 et CE1/CE2) ont bénéficié de 10 séances à la piscine de St Méen Le Grand.

Projet musique : rythmes et percussions

Un spectacle intitulé «Bubu bricole» a été le point de départ du projet en décembre 2013. Tous les enfants de l'école y ont assisté. Les classes de GS, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ont bénéficié chacune d'une intervenante de l'école de musique de Montauban, Sophie Luze, pendant 8 heures sur le projet. Certaines des productions musicales ont été présentées lors de la fête de l'école du samedi 28 juin.



Animation orgue à la médiathèque

Les classes de CP/CE1 - CE1/CE2 - CE2/CM1 - CM1/CM2 ont eu à la joie de découvrir le fonctionnement d'un orgue à la médiathèque.



Sortie aux Champs libres

Les classes de maternelles et de CP/CE1 sont allées aux Champs libres à Rennes participer à une animation sur «le crabe d'Odorico» pour les PS, «Oh la nature!» pour les MS/

GS et «Prenons l'air» pour les CP/CE1. Deux classes s'y sont rendues en train et ont même testé le métro ! Les CP/CE1 ont profité du planétarium de Rennes.



Nous partons ... à Trémargat !

Ainsi commence la chanson que tous les CM1 et CM2 de l'école ont inventée à l'occasion de leur départ à la ferme de Trémargat pour une semaine au mois d'avril. Au programme : soin aux animaux, jardinage, randonnée, land art, fabrication du pain, découverte du rucher, découverte des légendes autour des Korrigans, veillée au coin du feu... Les élèves et les enseignantes sont revenus enchantés de ce séjour.



Les effectifs devraient se maintenir à la rentrée de septembre 2014.



L'équipe enseignante remercie vivement la municipalité de Médréac et l'APE (Association des Parents d'Elèves) pour les subventions sans lesquelles toutes ces sorties n'auraient pas pu avoir lieu.

L'année s'est terminée en beauté avec la fête de l'école le samedi 28 juin. Cette année, le thème était «Rythmes du monde». Les élèves de chaque classe ont préparé activement leur spectacle. Un projet danse entre les GS et les CM y a été présenté. Elle a, sans doute, eu une saveur particulière pour les 15 CM2 pour lesquels il s'agissait de leur dernière fête de l'école avant le grand départ vers la 6ème, nous leur souhaitons une belle réussite dans leur scolarité à venir.



Nolwenn GUIODO,
la directrice de l'école,
se tient à votre disposition
pour tout renseignement.

N'hésitez pas à prendre contact
par Téléphone : 02 99 07 30 06
ou par mail
ecole.0350334y@ac-rennes.fr

Pas de changement des rythmes scolaires à l'école

Suite à une concertation avec les parents d'élèves, la décision a été prise par la directrice Florina Loisel, de ne pas appliquer, à l'école St Joseph, la réforme des rythmes scolaires.

« Cette réforme n'étant pas obligatoire pour les écoles privées sous contrat avec l'état, nous restons libres de notre organisation. Nous ne voulons pas précipiter les choses et prendre le temps de construire un projet cohérent, notamment pour les élèves de maternelle. »

Chaque enseignant aménage ses journées en privilégiant les apprentissages fondamentaux aux heures où les enfants sont les plus réceptifs. Les activités dites « culturelles et sportives » sont déjà d'actualité dans le projet d'école : théâtre, musique, arts visuels, rencontres inter-écoles UGSEL.

L'aide aux devoirs

Tous les soirs de 17h à 17h30, deux enseignantes de l'école assurent un accompagnement aux devoirs pour les enfants qui restent à la garderie.

Dans le cadre du maintien de la semaine à quatre jours, cet accompagnement sera maintenu.



L'année scolaire s'achève et avec elle, les projets se sont enchaînés

En septembre, participation de toutes les classes à l'opération « Nettoyons la Nature » dans différents lieux de Médréac.



En octobre, participation des élèves de cycle 2 à une rencontre sportive « Endurance ».

En novembre, les élèves de CM1-CM2 ont participé à une « semaine musicale ». Ils sont allés tous les jours à l'école de

musique de Montauban-de-Bretagne. Ils ont pu s'initier à la pratique instrumentale.



* En décembre, toute l'école a préparé un spectacle sur le thème du Cinéma pour l'Arbre de Noël. Les parents ont beaucoup apprécié le spectacle proposé. Puis un après-midi d'école, en attendant Noël, toutes les classes sont allées au cinéma de Montauban pour voir le film « Reine des Neiges ».



* En janvier, les élèves de CM1-CM2 ont participé à un vidéo-maton avec les jeunes de l'espace Kièthon et des personnes âgées de la maison de retraite.

* En février/mars, les petites mains vertes de l'école ont fait des semis puis du repiquage de plantes pour préparer Nature et Culture en Fête.

* En avril, les élèves de cycle 3 ont participé avec plusieurs écoles du secteur à un congrès de Jeunes Chercheurs. Les CM2 sont également allés passer une journée au collège La Providence de Montauban de Bretagne.



En juin, intervention à l'école de la BPDJ (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile) sur la violence et le harcèlement à l'école. Sorties scolaires au zoo de Pont Scorff et à l'espace des sciences à Rennes.



En juillet, rencontres sportives sur le thème des jeux innovants avec les autres écoles du secteur.

Site internet de l'école

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet de l'école : www.esjmedreac.fr



Mme Florina LOISEL,
directrice de l'école,
se tient à votre disposition
pour tout renseignement
(visite de l'école,
explications sur la pédagogie
et les différents projets,
inscription pour l'année scolaire 2014-2015).

Pour information,
la contribution des familles
pour l'année 2013-2014 s'élevait
à 17,50 euros par mois
(sur 10 mois).

N'hésitez pas à prendre contact
au 02 99 07 32 50
ou esjmedreac@orange.fr

Des parents impliqués

Comme toute école privée, l'école Saint-Joseph ne saurait traverser les années sans l'action des associations de parents d'élèves. Par leur dynamisme et leur implication, elles permettent d'en assurer pérennité, viabilité et crédibilité. Il convient ainsi de saluer l'action des deux associations que sont l'A.P.E.L. (Association des Parents d'élèves de l'enseignement libre), qui entreprend diverses animations et permet de financer des projets de vie scolaire, ou encore l'O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique), lequel a en charge, entre autres, l'entretien des bâtiments scolaires. Depuis quelques années,

ce sont des centaines d'heures (environ 400 depuis septembre 2013) qui ont été consacrées par les parents pour nettoyer, rénover, repeindre les intérieurs, remplacer les vieux parquets par du carrelage, réhabiliter le préau, sécuriser les accès, rafraîchir les murs extérieurs, etc. Pour financer ces travaux, il a fallu mettre en œuvre des actions de recherche de fonds : ventes de cabas, réalisation de calendriers, collecte de papiers, appel aux dons, par exemple. Pas toujours facile...

Le résultat est là pourtant. Grâce à ces initiatives, l'école a fière allure. Et ce n'est pas fini : au cours de l'été, une fresque sur un pignon sera réalisée par C. Barros à partir des dessins des enfants.

Merci à tous les parents qui s'investissent à travers ces deux associations.



LA RÉFORME PREND FORME

Les nouveaux rythmes scolaires vont être mis en place pour l'école publique de Médréac en septembre prochain.

Dès la prochaine rentrée, donc, la semaine scolaire s'organisera sur 4 jours et demi au lieu de 4 auparavant. Cela permettra aux enfants de disposer de temps supplémentaire pour se reposer, se ressourcer, s'éveiller à des pratiques sportives, culturelles, citoyennes, environnementales...

Chaque enfant bénéficiera gratuitement d'activités proposées par des associations ou des professionnels, sur la base d'un projet éducatif de qualité.

Les temps d'activités périscolaires (TAP) auront lieu les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30. Ils sont organisés par la commune qui en assure entièrement le financement, comme par le passé.



Alors, concrètement, que se passera-t-il après 15 h 30 ?

Au préalable, il faut rappeler que seul le temps scolaire est obligatoire. Ce sont donc les parents qui décident de la présence ou non de leur enfant après 15h30, en gardant bien à l'esprit que la qualité et le bon déroulement des activités proposées reposent sur leur engagement et celui de leurs enfants. Certaines activités suivies nécessitent en effet une présence assidue par période.

Pour une meilleure organisation, les enfants devront être inscrits aux activités choisies.

Qui encadre ces TAP ?

Une coordinatrice et des animateurs dont le nombre et les qualifications sont conformes à la réglementation des accueils de loisirs ainsi que des intervenants extérieurs spécialisés, bénévoles ou salariés.

Quelles sont les activités possibles ?

Des thèmes ont déjà été privilégiés, sans qu'ils soient exhaustifs et figés. Exemples :

Jeux collectifs : Jouer ensemble

Jardinage : Planter, voir pousser, s'occuper des plantes

Yoga/Eveil corporel : Se relaxer, se détendre

Danse : Bouger en rythme, apprendre des pas

Poterie : Créer des objets, découvrir des techniques

Eveil musical : Découvrir les sons, le rythme et l'harmonie

Arts plastiques : Dessiner, imaginer, créer

Lecture en bibliothèque : Se détendre, s'ouvrir sur le monde

Activités manuelles : Créer, imaginer, bricoler

Initiation au théâtre : Apprendre à s'exprimer, se détendre

Le contenu précis des activités dépendra de l'âge des enfants et pourra évoluer en fonction des intervenants et des attentes des enfants.



Notez que les enfants doivent être de retour à l'école à 16 h 30, où les parents pourront récupérer leurs enfants.

Pas de changement pour la garderie, elle prendra le relais de 16 h 30 à 18 h 45.

Ces activités démarreront le mardi 2 septembre.

Si vous souhaitez partager avec les enfants de la commune un savoir-faire, des connaissances, un art, une culture, un sport..., n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous invitons donc à prendre contact avec la commission des rythmes scolaires dès maintenant au 02.99.06.68.73 auprès de Magali ORINEL ou au 02.99.07.23.20 auprès de la mairie.

Dossier suivi par :
Vanessa LECORGUILLE,
Magali ORINEL,
Xavier DUGENETAIS
et David BOUGEARD.

Ce que vous pouvez emprunter à la Médiathèque de Médréac



Elle dispose d'un fond d'environ 3000 documents divers (dont environ 3000 qui sont renouvelés régulièrement provenant de la BDP du conseil Général) : romans, biographies, livres en gros caractères, bandes dessinées, documentaires sur de nombreux sujets et fonds locaux la liste n'est pas exhaustive et des réservations sur thème ou titres sont possibles. On peut aussi consulter sur place ou emprunter des périodiques : 13 abonnements en cours jeunesse, adultes et tout public, dont deux récents « Causette » et « Le journal de la maison », plus de sept cent CD, classés en neuf grands genres musicaux : Musique classique et contemporaine, Blues, Gospel, Negro-spirituals, Jazz, Pop, Rock, Chansons et musiques du monde, Variété française, Musique de film, musique électronique, Musique pour enfants, divers dont humour ou musique de détente, des DVD composés de documentaires et de fictions adultes et tout public et enfants, un fonds propre de dvdroms soit en consultation sur place, soit en prêt : Code de la route, Sciences, Arts, jeux électroniques, logiciels ludo-éducatifs, etc... Des accès possibles à internet et des jeux sur ordinateurs dédiés : L'accès à internet est possible avec des modalités d'accès, veuillez vous adresser à l'accueil pour connaître toutes les modalités. La durée du prêt est de 3 semaines maximum renouvelable 2 fois, sous réserve de passer à la Médiathèque pour prolonger les documents sauf pour les DVD dont le prêt est limité à 15 jours. Le fond de la médiathèque est un bien collectif et le service de prêts est basé sur la mutualisation des ressources qui doivent pouvoir être empruntées et réservées par tous, c'est pourquoi des mails de relance sont envoyés en cas de retards. Merci de respecter pour tous les dates de prêts et de retours !

Cet été : exemples de livres à emprunter en ce moment.

De nombreuses « lectures d'été » pour tous les âges et tous les goûts sont à votre disposition, des romans adultes comme par exemple, « Le collier rouge » de J-C Rufin qui évoque la guerre 14/18 au travers de l'histoire très émouvante d'un soldat et de son chien mais aussi de l'homme en charge de comprendre avant de juger ce héros de la guerre ; « La petite communiste qui ne souriait jamais » de Lola Lafon qui a reçu le Prix Etonnants voyageurs 2014 et qui parle des années 80 où de jeunes gymnastes avaient été sélectionnées aux championnats du monde d'athlétisme alors qu'elles n'avaient que 14 ans, leur statut d'enfant dans le monde des pays de l'Est soviétique et le regard des adultes; pour les amateurs le dernier livre de G.Musso « Central Park » ou de Jean Le Failler « la Croix des veuves »; des policiers comme le dernier livre de Coben « Six ans déjà » ou « Défense de tuer » de Louise Penny, et tant d'autres... Dans le secteur enfants et ados, Il y en a beaucoup d'autres livres à découvrir comme parmi d'autres par exemple « La quête des ours » d'Erin Hunter avec les aventures de Kallik, une petite ourse polaire qui après avoir perdu des membres de sa famille à cause de la fonte de la banquise, rencontre un drôle d'ourson capable de se transformer en aigle, en saumon, ou lièvre... mais aussi et d'autres albums enfants comme « le papa qui avait 10 enfants » un album humoristique de Bénédicte Guettier...

Du côté des animations : Des expositions se sont succédées au printemps jusqu'au mois de juin accompagnés de concerts et rencontres avec les scolaires.

Nous vous invitons à consulter le site de la Mairie : onglet Médiathèque / onglet [animations / rétrospective des animations] pour revoir des photos et ce qui a été proposé au public et notamment aux écoles.

Dès Septembre, une exposition intitulée « 1 2 3 Komagata » de l'artiste japonais Katsumi Komagata. Il met en scène les formes du livre : textures, mouvements, couleurs, passage du plan au volume, des livres « pop-up en 3D, etc... cette exposition est associée au prêt de livres sur le thème des « Haikus » qui sont des poèmes très brefs visant à évoquer l'évanescence du monde...

A partir de Mi-Novembre : Anne Freudiger, spécialiste et directrice de « l'école de fauconnerie du Morbihan » présentera ses propres rapaces et les principes de la chasse au vol, ainsi que l'élevage de faucons. La fauconnerie est : « l'Art et la Science de chasser à l'aide d'un oiseau de proie », mais pour cette spécialiste il s'agit également de plonger en pleine nature et de découvrir les Chouettes, les hiboux, les buses, les faucons... et autres prédateurs nocturnes ou diurnes, plus proches de nous. Une exposition de photos viendra appuyer cette intervention.

Les animations « Contes » et « séances de Bébés lecteurs » organisées par la Communauté de communes une fois par mois

Elles seront poursuivies dès Septembre avec Adeline Defruit, animatrice et conteuse. Les dates vous seront communiquées en Septembre.

Petites histoires en musique pour petites oreilles

L'accueil des plus jeunes a beaucoup de succès : un jeudi par mois, les bébés sont accueillis, à la Médiathèque, accompagnés de leurs parents ou de leur assistante maternelle. Des livres de comptines, des pop-up, cartonnés ou en tissu, livres tendres et drôles font découvrir aux tout-petits la magie des mots dits, des mots chantés et murmurés, ... mais aussi l'apprentissage des sons, la musique, les sons des instruments, grâce à Sophie Luzé, enseignante à l'Ecole de Musique de Montauban. Nous vous tiendrons informés à la rentrée du renouvellement de cette belle rencontre avec les enfants, à suivre... !

Horaires pendant l'été

La Médiathèque sera ouverte aux mêmes heures pendant le mois de Juillet. Elle sera fermée pour vacances d'été du Mardi 29 Juillet au Samedi 23 Août inclus.

Rappel des heures d'ouverture publique :

Mardi :	16 H 30 à 18 H 30
Mercredi :	10 H 30 à 12 H 30 et de 14 H à 16 H 30
Vendredi :	16 H 30 à 18 H 30
Samedi :	10 H à 12 H 30

Nous vous souhaitons un bel été en attendant de vous revoir à la Médiathèque.

FLEURISSEMENT

La Commission fleurissement accompagnée des bénévoles et des employés communaux ont placé les jardinières le mardi 27 mai 2014.

La municipalité remercie tous les particuliers qui fleurissent leurs façades, clôtures ou balcons et ainsi participent à l'accueil chaleureux de la commune chaque année.



***INSCRIPTIONS POUR LE CONCOURS
DES MAISONS FLEURIES***

**Bulletin d'inscription à remettre en mairie
avant le 25 juillet 2014 dernier délai.**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tous les participants auront un prix.



MARCHÉ DU PAYS À LA GARE

Pour la 3e année consécutive, le marché de pays organisé à la gare vélo-rail de Médréac aura lieu pendant l'été, du 4 juillet au 29 août. Un rendez-vous gourmand et convivial sur une note musicale chaque vendredi soir à ne pas manquer !

Comme les années précédentes, les producteurs locaux vous accueilleront tous les vendredis soirs, de 17 h à 21 h, à la gare vélo-rail de Médréac, en proposant des produits alimentaires variés et de qualité : pain, légumes, cidre, jus de pomme, charcuterie... Pour varier les plaisirs, quelques artistes et artisans locaux se joindront à eux pour présenter leurs créations originales, qui peuvent devenir parfois d'excellentes idées-cadeaux.

Et tout en convivialité, au gré de l'animation musicale hebdomadaire, chacun aura la possibilité de se restaurer sur place, avec notamment la traditionnelle galette-saucisse. Enfin, à cette occasion, le vélo-rail ouvrira en semi-nocturne, jusqu'à 21 h.

Réservation conseillée au 02 99 07 30 48, ou à gare-velorail@st-meen-montauban.fr

Les producteurs et artisans de la région qui souhaiteraient exposer sont invités à prendre contact avec l'organisation, au 06 83 07 41 68, ou à fermedelalande35@orange.fr



NOUVEAU...

Le garage de la Renaissance a mis en place récemment une station de lavage. Prix et modalités d'usage à découvrir sur place.

TÉLÉTHON 2014

Médréac est cette année la commune organisatrice des festivités et animations. Sous couvert du GACM (Générique Association du Canton de Montauban), ce « TELETHON 2014 » local se déroulera les 5, 6 et 7 décembre prochains.

Une première réunion d'information a eu lieu le vendredi 13 juin, laquelle a déjà permis d'exposer certaines animations : un loto le samedi 18 octobre à la salle des fêtes de Montauban, un concours de belote organisé par le club des menhirs le samedi 29 novembre ou encore un grand spectacle comique qui se tiendra en la salle des fêtes de Médréac le dimanche 7 décembre avec *Jaoset d'lainti*. D'autres animations sportives et culturelles sont à l'étude.

La prochaine réunion est prévue le mardi 21 octobre afin de finaliser ce week-end si important.



CENTENAIRE DE LA DÉCLARATION DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE (1914-1918)

L'UNC-AFN et les Soldats de France mobilisent...

A l'occasion du centenaire de l'ordre de mobilisation générale lancé en 1914 et en hommage aux soldats des communes de la communauté de communes tués cette même année, une commémoration se tiendra le samedi 2 août 2014 dès 14 h 00 devant le Monument aux Morts de Médréac. Au cours de cette cérémonie, anciens combattants, porte-drapeaux, pompiers, municipalité procèderont à un dépôt de gerbes. La sirène, ou mieux, le tocsin, retentira.

A noter aussi que le dimanche 12 octobre 2014, à 10 h 00 en l'église de Montauban de Bretagne, se déroulera une cérémonie du souvenir, suivie d'une Cérémonie républicaine au Monument aux morts, puis d'une cérémonie d'union pour la PAIX (salle déesse à Montauban).

Les enfants des écoles, du centre de loisirs, les associations diverses ainsi que l'ensemble de la population sont invités à participer à ces grands rassemblements du souvenir. Car personne ne doit oublier...

«Nous avons un devoir de mémoire envers nos aînés tombés au champ d'honneur pour la PATRIE. Que leur sacrifice ne soit pas vain. Nous aurons à cœur de leur rendre un hommage fort en ce 100e anniversaire.»

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 5^e forum des associations aura lieu le samedi 06 septembre 2014 de 9 h 00 à 13 h 00 à la salle des fêtes. C'est un rendez-vous incontournable désormais qui est le meilleur moyen d'échanger avec les responsables des associations et de prendre connaissance des activités qu'elles proposent.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La société AQUASOL chargée des contrôles de réalisation dans le cadre de la mise en place d'une installation autonome sera fermée du 4 août au 14 août 2014. Il n'y a donc pas de contrôles possibles pendant cette période.

DÉCHETS VERTS

Brûler ses déchets verts, c'est interdit !

L'entretien du jardin (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus de débroussaillage...) génère des déchets verts que l'on estime à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets brûlés chaque année en France. Or, il est interdit de brûler à l'air libre ces déchets comme le rappelle une circulaire adressée aux préfets le 18 novembre 2011.

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique. Les polluants émis dans l'air peuvent nuire à la santé.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est donc interdit, mais il existe d'autres solutions permettant leur valorisation et servant, par exemple, à améliorer la qualité de votre sol de jardin :

- le compostage va ainsi réduire vos déchets et produire un amendement de qualité pour le sol ;
- le paillage permet de recouvrir le sol avec les déchets verts tout en le protégeant et le fertilisant durablement ;
- la tonte mulching consiste à déposer l'herbe broyée directement sur votre gazon.

Vous pouvez apporter vos déchets verts à la déchetterie la plus proche.

Évidemment, cette interdiction de brûler à l'air libre ne concerne pas que les déchets verts mais bien tous les déchets ménagers ! (cf article 84 du règlement sanitaire départemental).

Rappelez-vous : en cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-MÉEN MONTAUBAN

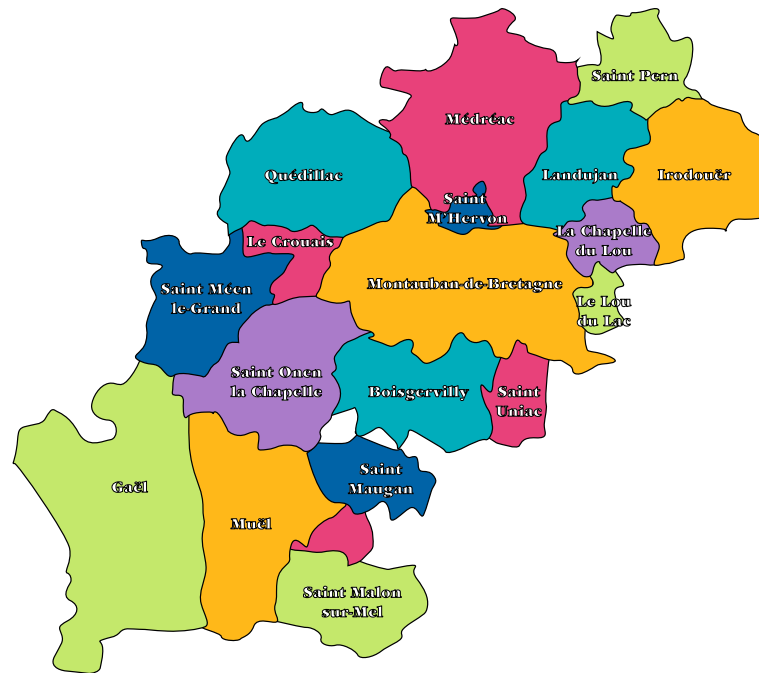
Depuis le 1er janvier 2014, votre commune a intégré la communauté de communes Saint-Méen Montauban.

Composée de 19 communes, cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est né de l'union de :

- la Communauté de communes du Pays de Saint-Méen-le-Grand (9 communes)
- la Communauté de communes du Pays de Montauban-de-Bretagne (8 communes)
- les communes de Saint-Pern et Irodouër (auparavant membres de la Communauté de communes du Pays de Bêchel dissoute au 31/12/2013)

Le conseil communautaire composé de 46 délégués, élus lors des élections municipales de mars 2014, s'est réuni pour la première fois le 17 avril 2014.

A cette occasion, les délégués communautaires ont élu un président : Bernard Piedvache (maire de Boisgervilly) et les 10 vice-présidents qui composent le bureau communautaire.



Chiffres clés :

- 19 communes
- 25 745 habitants
- 46 délégués communautaires
- 2 pôles principaux (1 à Montauban, 1 à Saint-Méen)
- 50 agents

Courant septembre, la nouvelle structure communautaire diffusera une publication qui vous présentera l'ensemble des élus, des services, des compétences etc.....

Cette diffusion vous permettra de prendre toute la mesure et le rôle majeur de l'EPCI dans la vie et le développement du territoire communautaire.

Ce document sera adressé en boîte aux lettres aux habitants des 19 communes.

Monsieur OMNES Jean-Claude - Maire,
Madame DAUGAN Patricia - 1ere Adjointe,
Monsieur GOURGA René - Conseiller municipal
représentent notre commune au conseil communautaire.

Adresse du siège administratif :

Manoir de la Ville Cotterel - 46, rue de Saint-Malo - 35360 Montauban-de-Bretagne

ÉCOLE DE MUSIQUE

L'heure des inscriptions ou réinscriptions a sonné pour l'École de Musique du Pays de Brocéliande. Elle a besoin de renforcer ses effectifs. Plusieurs nouveautés vont peut-être vous décider.

Pour en savoir plus :
<http://empb.free.fr>

A noter une dernière initiative pour cette rentrée : des cours d'orgues sont envisagés. Renseignez-vous !

DÉCHETTERIE

Rappel des heures d'ouverture de la déchetterie située RZA de la Gautrais à Montauban de Bretagne (02.99.06.39.48)

- Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30 / 14h00-18h30
- Mardi : 14h00-18h00
- Samedi : 8h30-12h30 / 13h30-17h00

École de musique du pays de Brocéliande
empb
NOUVEAUTÉS
2014-2015

Atelier de musiques actuelles
Travail sur les styles funk, métal, hard-rock...



Atelier piano pop

Travail des accords et des styles d'accompagnement.
À partir de 11ans.



Jardin musical 4 ans

Sensibilisation à l'univers sonore par l'écoute, la voix et le rythme.
Utilisation de petites percussions, chansons adaptées à l'âge de l'enfant.



Musique irlandaise - Musique bretonne
Ensembles de musique irlandaise et bretonne. Abord des techniques de jeux et d'ornementations du répertoire traditionnel irlandais et breton.



MÉDRÉAC PORTEUSE D'EAU

Durant ce printemps, deux chantiers diligentés par le syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Montauban Saint-Méen (SIAEP) ont débuté sur notre commune. Objectif : améliorer la qualité de l'eau potable et optimiser l'étanchéité du réseau.



Le premier de ces chantiers a commencé le 16 avril dernier. Il consiste en la création d'un réseau de transfert des eaux brutes provenant des captages du Hel et de la Perroguinais, vers la station de traitement de la Bouexière. Pour cela, il a fallu enterrer ces tuyaux noirs enroulés sur d'énormes bobines que chacun a pu voir durant ce printemps sur le bord de nos routes.

Cette nouvelle canalisation, placée en fond de fossé à 90 cm de profondeur, à la vitesse de 300 à 400 mètres par jour, est en Polyéthylène Haute Densité (PEHD), matériau qui présente bien des avantages. Sur un aspect technique, outre le fait qu'il soit très léger et flexible, il permet des soudures entre canalisations réalisées par électro-fusion, procédé qui réduit grandement le risque de fuites. Sur le pan environnemental, il présente aussi l'avantage de pouvoir être recyclé ou incinéré aisément, alors qu'en terre, sa durée de vie est estimée à plus de 100 ans, ce qui confère à ces travaux un intérêt indéniable en termes de développement durable. A ce jour, il reste à exé-

cuter les finitions relatives à la création du réseau, la remise en état des accotements et de la voirie.

Afin de profiter pleinement de ce nouveau réseau, des travaux d'extension à la station de traitement de la Bouexière se sont avérés indispensables. En effet, Contrairement aux captages historiques du Syndicat dont les nappes souterraines fournissent une eau brute notamment gorgée de carbonate issus des faluns, les captages du Hel et de la Perroguinais sont situés sur la faille de schiste Caulnes-Bécherel et fournissent une eau brute chargée en fer et en manganèse. Le traitement à appliquer sur l'eau brute pour la rendre potable est donc différent et nécessite la construction d'un nouveau local qui abritera la filière de traitement biologique appropriée. Les travaux ont commencé le 16 juin et devraient se terminer à la fin de l'année 2014.

Les conséquences et avantages de ces différents travaux sont importants. Ils permettront notamment au Syndicat d'être autonome, c'est-à-dire de produire suffisamment d'eau potable pour couvrir les besoins des 11 672 abonnés du territoire syndical. Pour rappel, l'année dernière (2013), le volume produit s'est élevé à 2 061 690 m³ et le volume acheté (dont le prix au m³ est plus élevé) aux collectivités voisines à 273 890 m³. Ainsi, après la mise en service des nouveaux captages, le Syndicat ne devrait plus avoir besoin d'acheter de l'eau à l'extérieur, sauf en cas de sécheresse sévère, et parviendrait ainsi à une meilleure maîtrise du prix de l'eau sur son territoire.

Autre avantage non négligeable pour les abonnés : la qualité de l'eau distribuée sera améliorée. En effet, le mélange des eaux traitées via les nouveaux captages et de celles du captage de la Bouexière impliquera une diminution de la dureté de l'eau, aujourd'hui évaluée à près de 30°F à Médréac.

La prochaine étape en matière de qualité de l'eau sera la réduction du taux de carbonate (décarbonatation) relevé dans certaines nappes souterraines. Un beau défi en perspective.

L'eau est précieuse. Economisons-la !



En jaune, le tracé reliant les captages à la station de traitement de la Bouexière.

Pour en savoir plus :

<http://www.cc-montauban-de-bretagne.fr/le-syndicat-d-alimentation-en-eau-potable.php>

La Redevance Incitative : Une facture plus juste de votre production de déchets

Redevance incitative : 2 mots qui soulèvent beaucoup de questions et de discussions et derrière lesquels se trouvent des enjeux importants.

Obligation réglementaire instaurée par la loi Grenelle de l'Environnement de 2009, cette tarification du service public de gestion des déchets (actuellement sous forme de taxe ou de redevance), doit intégrer une part incitative basée notamment sur le nombre d'enlèvement des déchets. C'est donc une tarification qui encourage financièrement l'utilisateur à agir sur sa production de déchets.

Des objectifs et des enjeux importants !

- **Inciter les usagers** à réduire la quantité de leurs déchets déposés dans la poubelle par des gestes de tri et de prévention,

- **Maîtriser les coûts** : Un déchet trié, un déchet évité, des économies pour la collectivité et donc pour les usagers du service !

- **Mettre en place un service équitable** pour l'ensemble des usagers du service (particuliers et professionnels) pour permettre à chacun de payer uniquement le service rendu.

Bien évidemment, c'est aussi bon pour l'environnement ! Moins de déchets, c'est moins de transport et des économies d'énergie.

Fruit d'une longue réflexion menée par les élus et les services du SMICTOM Centre Ouest, la Redevance Incitative sera mise en place en 2015 (comme l'exige la loi) sur les 65 communes du Syndicat.

Dès cette année, les usagers vont pouvoir se familiariser avec cette nouvelle facturation.

En pratique

Pour le SMICTOM Centre Ouest, ce n'est pas la facturation au poids qui a été retenue mais le principe du nombre de vidage du bac vert !



**Pas de facturation au poids !
C'est le nombre de vidages du bac vert qui est comptabilisé.**

La redevance permet de financer l'ensemble des services gérés par le Syndicat comme les équipements, les collectes, l'exploitation des déchèteries, le transport et le traitement des déchets non recyclables, le tri,...

La redevance



La redevance qui sera adressée à chaque foyer en 2015 comprendra 3 éléments :
Un abonnement au service : Obligatoire et dû pour chaque bac vert, le prix de l'abonnement est identique pour tous les usagers, quel que soit le volume du bac.
Un forfait : Obligatoire et dû pour chaque bac vert, le prix du forfait dépend de la taille de ce dernier. Il correspond au coût de 18 vidages (nombre à valider) du bac par an.
La part variable : Chaque vidage au-delà de 18 vidages (nombre à valider) donne lieu à un supplément, dont le prix dépend du volume du bac.

Le calendrier



→ **ETE 2014** : Chaque ménage, professionnel, collectivité, ..., va recevoir une facture-test afin de se familiariser à son nouveau mode de facturation. Elle ne sera pas à régler. Une vigilance particulière sera demandée quant aux informations notées sur cette facture fictive. En cas d'erreurs ou de problèmes, les usagers devront contacter impérativement les services du SMICTOM pour rectification.

Une seule adresse :

www.smictom-centreouest35.fr

→ **1^{ER} SEMESTRE 2015** : 1^{ère} facture réelle.

De bonnes habitudes !



- Sortir** son bac quand il est plein,
- Tri**er ses emballages, papiers et verre recyclables,
- Composter** ses restes de repas et déchets de jardin,
- Apposer** un stop pub sur sa boîte aux lettres,
- Acheter** des produits réutilisables, ...

Autant de gestes qui font la différence.

Pour tout savoir sur la Redevance Incitative et les bons gestes, le site Internet du SMICTOM est à votre disposition.

www.smictom-centreouest35.fr

L'orgue de l'Eglise Saint-Pierre de Médréac est un instrument imposant et majestueux qui trône sur la tribune arrière de l'église près de la grande rosace.

Cet orgue a été inauguré le 13 septembre 1868, tout juste terminé par son concepteur, René Fiquémont, un facteur d'orgues réputé dans la région rennais.

Démonté lors de la démolition de l'ancienne église à partir de 1911, il est remonté en 1922 dans le nouvel édifice par Georges Claus, grand facteur rennais, qui appose sa plaque sur la console, au dessus des claviers. Pour autant, il ne semble pas qu'il ait fondamentalement modifié ce bel ouvrage. En 1957, il est déplacé vers son emplacement actuel, pour ne plus obstruer les rayons du soleil qui transpercent la remarquable rosace.

Parce qu'il a gardé toutes ses caractéristiques d'origine, l'orgue a été classé au titre des « Monuments Historiques » en 2007. Il est le seul orgue, sur la vingtaine que compte le pays de Brocéliande, à être honoré de cette distinction.

C'est aussi pour l'heure, et c'est bien dommage, le seul à demeurer totalement injouable.

Car son état n'est pas bon. Certains tuyaux sont cabossés, voire pliés. Tous sont carrément empoussiérés. Les claviers sont durs et inopérants. Des pans ou sculptures en bois manquent ou tombent. Quant à la soufflerie, initialement mue par un homme placé derrière l'instrument, puis remplacée par un petit moteur électrique, elle semble fonctionner plus que difficilement.



Pour en savoir plus,
[http://musiquesetorgues.
over-blog.com](http://musiquesetorgues.over-blog.com)

La restauration de ce monumental instrument devient donc primordiale. C'est d'ailleurs une vraie volonté de la municipalité, laquelle reste pour l'heure dans l'attente d'aides financières. Ce n'est qu'une fois ces subventions accordées que le projet de réhabilitation pourra prendre forme et permettre de redonner à l'œuvre d'art son lustre d'antan.

Bien des organistes doivent déjà se délecter à l'idée de pouvoir s'asseoir face à cet impressionnant buffet et à faire vibrer ces 530 tuyaux de bois ou d'étain.

Il y a 100 ans, la mobilisation générale

Au matin du dimanche 02 août 1914, une affiche portant « Ordre de mobilisation générale », est placardée sur la place publique et lue par le garde-champêtre. Ainsi est confirmé ce que le tocsin, la veille, avait laissé entendre : la France entrait en guerre. Pour les Médréaciens, c'est une incroyable stupéfaction. Certes, les tensions évoquées par les journaux laissaient présager le pire, mais les derniers événements d'Autriche-Hongrie paraissaient bien lointains et peu de monde, finalement, ne comprenait pleinement leur portée pas plus qu'il ne croyait cette guerre possible. Et pourtant, en ces premiers jours d'août, elle frappe aux portes. L'instant de consternation passé, tout homme appelé à rejoindre les troupes d'active, c'est-à-dire celui né entre 1866 et 1890, se doit de consulter son livret militaire afin de vérifier la date impérative d'arrivée au dépôt d'affectation, indiquée en jours après le premier de la mobilisation. En effet, selon leur appartenance à la Réserve (hommes nés entre 1880 et 1890), la Territoriale ou la Réserve de la Territoriale (hommes nés entre 1866 et 1879), tous ne sont pas soumis aux mêmes exigences. Sur ce livret, outre la date d'intégration au régiment, il leur est recommandé « de se mettre en route avec deux chemises, un caleçon, deux mouchoirs, une bonne paire de chaussures ; se faire couper les cheveux et emporter des vivres pour un jour ». Pour certains, le départ est prévu dès le lundi 03 août. Vient alors le temps de la résignation et l'angoisse de la séparation. Contrairement à ce qu'un mythe tenace a voulu nous faire croire, ce départ ne se fait pas « la fleur au fusil ». L'heure n'est en rien à l'exaltation guerrière, ni à l'expression de la haine contre l'Allemand (pas encore), encore moins à l'esprit de revanche ou à la reconquête de l'Alsace-Lorraine. Non ! Le sentiment dominant reste le sens du devoir et l'espoir d'un affrontement court.

De fait, en moins de quinze jours, Médréac se vide de ses hommes les plus vaillants, soit plusieurs centaines. Ceux qui restent n'ont d'autre choix que d'affronter, là encore avec calme et résignation, la désorganisation engendrée par ces départs. Et tandis que s'opère laborieusement cette action, les premières nouvelles des combats, entamés le 21 août, sont effroyables et alarmantes. La guerre n'a véritablement commencé que depuis deux et, déjà, six Médréaciens sont tombés au combat. Ce sont les premiers d'une liste de 116 hommes, morts pour la France entre août 1914 et novembre 1918.



« Exemple d'ordre de route en cas de mobilisation inséré dans tout livret militaire. »

Il y a 70 ans, la libération de Médréac

C'est également un 02 août, un mercredi cette fois, celui de l'année 1944. Il est environ 15 heures lorsque, venant de Bécherel, une colonne de jeeps et de blindés américains progresse vers le bourg. Il s'agit d'une division de la 3ème armée, commandée par le Général Patton, laquelle, après la percée d'Avranches, a commencé à s'éparpiller dans toute l'Ille et Vilaine. Déjà, la veille, des bruits s'étaient répandus dans les campagnes environnantes :

les Américains ne sont pas loin ! Et les voilà enfin en ce mercredi après-midi. Alors qu'ils entrent dans le bourg, quelques escarmouches surviennent : cinq Allemands sont tués en plein bourg. Sur la route de Quédillac, trois autres soldats du Reich trouvent également la mort. Et, tandis que le cortège armé américain poursuit déjà sa folle percée, les habitants se hasardent à sortir, encore méfiants. Très vite, la nouvelle réalité leur saute aux yeux : c'en est fini de l'occupation allemande si pesante, si exigeante, c'en est fini de la présence du « boche », capable du pire à la moindre action engagée contre lui. L'accueil réservé aux libérateurs est triomphal et témoigne d'un vrai soulagement. Si, en bien des endroits, l'euphorie cède vite le pas aux règlements de comptes, il est difficile pour l'heure de connaître l'ampleur et la teneur des événements de l'immédiat après guerre à Médréac, tant le sujet se révèle encore trop sensible et douloureux. Quatre années d'occupation font forcément naître des tensions et des rancœurs. De surcroît, d'autres difficultés subsistent, à commencer par celle de la nourriture. Les rationnements sont encore bien là, dus en partie aux quotas à fournir aux gens de la ville et ne permettent pas tout de suite de manger à sa faim. En fait, deux bonnes années se passeront avant que les Médréaciens ne retrouvent vraiment le cours normal de leur quotidien.



« Une » du premier numéro Ouest France après la libération de Rennes, deux jours après celle de Médréac.

Il y a 20 ans, la naissance du vélo-rail

Alors que la municipalité a été avertie en 1992 que les rails de la ligne de chemin de fer Dinan- La Brohinière seraient déposés, l'association pour la sauvegarde du patrimoine Médréacien prend la courageuse initiative de garder ces rails et d'y installer une activité à la fois ludique et sportive : le vélo-rail. Le projet prend forme, soutenu par le conseil municipal et, le 9 juillet 1994, pour la première fois, des VTT fixés sur des supports métalliques permettent à tout à chacun de pédaler sur les rails. Une inauguration se tient le 27 juillet. Outre les cinq équipages, on peut y découvrir une draine, de fabrication locale, capable de transporter au moins huit personnes et idéalement adaptée aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Pour débiter, seul le tronçon en direction de Dinan est opérationnel. Trente bénévoles assurent une permanence quotidienne pour l'accueil des promeneurs, entretiennent le matériel et débroussaillent la voie. En cet été 1994, pas moins de 1200 participants goûteront aux charmes de cette activité exigeante, mais ô combien surprenante et resteront comme les garants d'un succès qui ne se dément pas.



« la fameuse draine, dans laquelle cobabitaient conducteur et voyageurs »

L'équipe communale



Laure Riffaud
Médiathèque



Loïc Legendre, Louis Bourdet, Vincent Legendre
Services techniques



Martine Léhon, Marie-Christine Ménoret,
Sophie Cherbonnet, Monique Piedvache
Service restaurant scolaire



Thérèse Glotin, Stéphanie Barbier
Mairie



Régine Guillon, Paulette Esnault,
Géraldine Aubry
(absente sur la photo : Laure Sagnimorte)
Service scolaire

*La municipalité
vous souhaite
le plus doux des étés.*

